

COPENHAGUE – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et Groupe des représentants des entités non commerciales
Mardi 14 mars 2017 – 17 h à 18 h CET
ICANN58 | Copenhague, Danemark

MARKUS KUMMER : Bien, commençons. Nous sommes à la réunion avec le groupe des représentants des entités non commerciales. Je vais vous demander de vous présenter les membres du panel. On va commencer avec Ron.

RON DA SILVA : Ron da Silva, conseil d'administration ICANN.

LOUSEWIES VAN DER LAAN : Lousewies Van der Laan, conseil d'administration ICANN.

ROBIN GROSS : Bonjour, Robin Gross, utilisateurs non commerciaux.

KATHRYN KLEIMAN : Kathy Kleiman, groupe des représentants des entités non commerciales.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

MARKUS KUMMER : Markus Kummer, conseil d'administration ICANN.

TAPANI TRAVAINEN : Tapani Travainen, groupe des représentants des entités non commerciales..

BECKY BURR : Becky Burr, conseil d'administration ICANN.

MATTHEW SHEARS : Matthew Shears, NCSG.

CHRIS DISSPAIN : Chris Disspain, conseil d'administration ICANN.

CHERINE CHALABY : Cherine Chalaby, conseil d'administration ICANN.

GEORGE SADOWSKY : George Sadowsky, conseil d'administration.

RINALIA ABDUL RAHIM : Rinalia Abdul Rahim, conseil d'administration ICANN.

MARKUS KUMMER : Merci. Bien, commençons. Est-ce que vous pourriez afficher à l'écran les questions du groupe des représentants des entités non commerciales au conseil d'administration ?

TAPANI TRAVAINEN : J'ai demandé à Kathryn Kleinman de présenter la première question.

Kathy

KATHRYN KLEIMAN : Je leur ai demandé d'afficher.

La question est la suivante : pour poursuivre votre question d'Hyderabad, nous aimerions revenir sur les préoccupations soulevées à Hyderabad et voir les actions prises pour atténuer le nombre d'abus qui ont été reportés. Comment le processus de conformité de l'ICANN pourra être modifié ? Créer une redevabilité pour les parties remplissant un formulaire de réclamation et assurer que les titulaires de noms de domaine soient modifiés et aient suffisamment le temps pour répondre aux allégations portées à la connaissance de l'ICANN à l'encontre de leur nom de domaine.

Donc je sais que vous n'étiez pas à Hyderabad mais voilà le genre de questions qui on été soulevées.

MARKUS KUMMER : Becky, vous aimeriez répondre à cela ?

BECKY BURR : Est-ce que Goran veut nous donner un petit peu d'informations là-dessus ? Ou peut-être Jamie ?

KATHRYN KLEIMAN : Je vais vous donner un petit peu de contexte par rapport à ce qui s'est passé à Hyderabad. Il y a eu une petite entreprise, une entreprise concurrente qui contenait des menaces de violences physiques par rapport au site de commerce en ligne de cette petite entreprise qui avait un impact significatif sur le titulaire de nom de domaine.

CHERINE CHALABY : Je me souviens qu'à Hyderabad, vous vous êtes concentrés sur le deuxième point, c'est à dire créer une protection. Vous pensez qu'en plus de créer des noms de domaine, il pourrait être moins ciblé par des cas de harcèlement ou d'abus ?

JAMIE HEDLUND : Oui, nous prenons ces plaintes contractuelles très au sérieux, ces plaintes d'abus de la part d'une personne qui se sent victime d'abus, que ce soit du côté des titulaires de nom de domaine, des bureaux d'enregistrement ou des opérateurs de registre. Donc, quiconque qui se sent victime d'abus est invité à nous le faire savoir.

Donc, il ya un processus pour y faire face et nous prenons toutes ces plaintes très au sérieux.

Sur une question similaire, nous pensons également que les personnes peuvent déposer leur plainte de manière anonyme, ce qui créer peut-être une consternation chez certaines personnes. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne puissent pas être contactés ensuite. Nous avons les données personnelles de ces personnes qui portent plainte de manière anonyme.

KATHRYN KLEIMAN : Je vais revenir là-dessus. Le fait de déposer plainte de manière anonyme va un petit peu à l'encontre du système de réclamation du cycle d'abus du DNS.

Mais les titulaires des noms de domaine ne savent pas forcément aujourd'hui qu'il y a des réclamations donc comment faire en sorte qu'il y ait plus de protection comme on l'a dit, qu'il y ait plus de protection pour les titulaires de noms

de domaine qui ne sont même pas mentionnés alors qu'ils sont la cible de ces plaintes ?

JAMIE HEDLUND :

Oui, lorsque les titulaires de noms de domaine sont en jeu, nous les contactons, nous nous assurons que les bureaux d'enregistrement et opérateurs de registres les contactent.

Et parfois, il y a des problèmes tels que les bureaux d'enregistrement qui ont des difficultés pour contacter les titulaires de noms de domaine. Mais on s'assure que tous les efforts sont déployés pour régler cela.

S'il y a des cas où les titulaires de noms de domaine n'ont pas été traités de manière équitable, on demande à ce qu'il y ait des exemples spécifiques et explicites qui nous soient donnés pour nous assurer que ça ne se reproduise plus. Mais que je dirais que l'anonymat joue un rôle important dans les adjudications, dans différents systèmes. Et, une certaine personne pourrait avoir des raisons légitimes de ne pas être identifiée. Et l'ICANN, en tant que sonneur d'alarme, a une responsabilité dans ce domaine.

Il faut s'assurer qu'il n'y a pas d'abus à ce niveau-là.

KATHRYN KLEIMAN : Avec tout le respect que je vous dois, j'ai fait partie de l'équipe qui a travaillé pendant 18 mois sur le fait de dévoiler les noms de domaine qui participent au service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Donc, je peux vous dire que là, il s'agit de dévoiler l'identité. Et là vous me parlez de gens qui portent plainte et vous me parlez d'anonymat. Donc, ça paraît un peu contradictoire.

JAMIE HEDLUND : Oui, lorsqu'il y a une justification pour le faire, pour demander à ce que l'anonymat soit protégé, on le fait.

Il en va de même vis à vis des plaintes anonymes. C'est à dire qu'à moins qu'il y ait une raison importante pour révéler l'identité, on ne le fait pas.

KATHRYN KLEIMAN : Je comprends les choses de manière différente. Vous dites que votre bureau ne peut pas enregistrer les plaintes de manière anonyme ou que vous les transmettez ensuite au titulaire de nom de domaine de manière anonyme. Mais vous, vous connaissez leur identité en cas d'abus ou de harcèlement.

JAMIE HEDLUND : Oui, on sait toujours qui porte plainte.

KATHRYN KLEIMAN : Est-ce qu'on peut travailler avec vous sur ce processus ? Est-ce qu'on peut vous poser une autre question par rapport à votre nouveau directeur de sauvegarde ?

Donc c'est une personne qui va plaider pour essayer de régler le problème d'abus de l'activité légale et promouvoir la confiance des consommateurs dans le système des noms de domaine.

D'abord, est-ce que la société civile et les entités non commerciales peuvent être ajoutées de manière explicite et comment cela est conforme aux statuts ? Et je suis sûre que vous avez réfléchi, dans quelle mesure cela est conforme aux statuts. Qui stipule que l'ICANN ne doit pas dépasser sa mission concernant le contenu que ces services fournissent en dehors de ce domaine d'action expressément cité ?

JAMIE HEDLUND : Oui. Pour les gens en dehors de notre communauté, il existe des sauvegardes actuellement et il y a une discussion sur les discussions, le fait qu'on puisse faire référence à leur efficacité où à leur déficience, voir comment les améliorer. Que ce soit à l'intérieur de l'ICANN, dans le cadre de la mission de l'ICANN ou peut-être dans des domaines en dehors de l'ICANN.

Il s'agit d'une position d'engagement et non pas une position de PDP ni une position relative à la mise en œuvre. Il s'agit d'une position visant à promouvoir la transparence sur ces sauvegardes.

KATHRYN KLEIMAN : On se sent un peu exclus. Est-ce que l'on pourrait être inclus ?

JAMIE HEDLUND : Vous vous sentez exclus de la description de poste c'est ça ? Mais une fois que le poste sera pourvu, il n'y aura plus de raison d'être.

MARKUS KUMMER : Merci. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça ou est-ce que vous continuez de vouloir être inclus ?

KATHRYN KLEIMAN : Oui, on est préoccupés parce qu'on a l'impression qu'on est tout à fait en dernier, on arrive en dernier.

BECKY BURR : J'aimerais simplement dire qu'on a également entendu ces préoccupations de la part de la chambre des parties

contractantes et l'ICANN ne peut agir que dans le cadre de sa mission.

Toutefois, je pense qu'il y a certaines dispositions dans l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement et opérateurs de registre où nous voyons qu'il y a beaucoup de plaintes parce que l'ICANN a des dispositions qui stipulent qu'il faut interdire des choses mais l'ICANN n'est pas le lieu pour résoudre des problèmes de contenu ou des droits de propriété intellectuelle.

Donc, ça n'est pas le rôle de l'ICANN et cela suscite certaines frictions, à tel point que ça encourage la communication entre les parties en dehors de l'ICANN, elles se mettent d'accord. On est en train d'éduquer la communauté sur la mission limitée de l'ICANN. On est en train d'être très clair sur ce qui est notre mission et ce qui ne l'est pas. Et ce que nous espérons est que cela va produire une certaine pression sur l'ICANN pour que l'ICANN fasse des choses en dehors de sa mission.

Donc, je comprends parfaitement bien ce qui vous préoccupe mais, à moins qu'on ne commence à avoir cette discussion, on va continuer à être soumis à cette énorme pression pour aller au-delà de notre mission. Donc j'espère qu'il y aura une communication plus claire et que, à l'avenir et pour les séries futures, nous exercerons une plus grande discipline et clarté

par rapport à la manière dont on s'exprime et ne pas créer de problèmes inutiles.

MARKUS KUMMER : Merci. Je pense que ça a été très utile comme discussion et que c'est toujours mieux de parler ouvertement de problèmes potentiels.

Kathy, avez-vous d'autres commentaires ou êtes-vous satisfaite pour l'instant de ces réponses ?

KATHRYN KLEIMAN : J'apprécie cette discussion tout comme le reste des personnes ici présentes. Merci.

TAPANI TRAVAINEN : Deuxième question, et je demande à Matthew Shears de la présenter.

MATTHEW SHEARS : Merci. On a été très heureux d'écouter les domaines de concentration du conseil d'administration pour les prochaines années, surtout essayer d'ouvrir davantage les séances publiques, ouvertes.

Quel est votre point de vue sur le renforcement de la transparence pour permettre à la communauté de mieux comprendre le processus de prise de décisions au niveau du conseil d'administration.

Je suis sûr que vous savez qu'il y a actuellement une période de commentaires publics sur la piste de travail numéro 2 et toute décision de retirer certains éléments du procès verbal du conseil d'administration devrait être considérée comme une exception au DIDP. Donc quelles sont vos propositions ?

MARKUS KUMMER : Merci Matthew.

LOUSEWIES VAN DER LAAN : Le conseil d'administration continue d'analyser les prises de décisions concrètes qui proviennent de la piste de travail numéro 2, mais j'aimerais répondre de manière très générale. A savoir que la transparence, et en particulier faire en sorte que la communauté comprenne mieux comment travaille le conseil d'administration et prend ses décisions. Ça, c'est une priorité pour nous.

Nous, à Helsinki, nous avons constitué un groupe de travail sur la confiance au niveau du conseil d'administration. Et ça, ça se

situé dans le contexte post transition. Donc, voir ce que l'on peut faire pour accroître la confiance au niveau du conseil d'administration.

Et on a eu un certain nombre d'idées pour y parvenir. La transparence dans le processus de décision est un des éléments mais on va faire d'autres choses.

Très concrètement, s'engager auprès de la communauté, expliquer ce qu'on fait, comment on le fait. Ça, ça fait partie de toutes ces idées.

Ces réunions sont très importantes, on s'assoit, on a des questions écrites, et on les prépare. Mais il est très important qu'on aille dans la communauté, dans leur propre écosystème, qu'on le fasse, et on a adapté notre politique de déplacement pour nous adapter à cela, pour pouvoir expliquer pourquoi nous prenons les décisions que nous prenons.

Et c'est un point qui a été soulevé très souvent au cours des derniers jours mais j'aimerais y revenir parce que, pour moi, je suis encore nouvelle et une fois que j'ai été aux réunions de la communauté, à leurs propres réunions, j'ai mieux compris comment fonctionnaient les choses. Et donc, on peut construire une relation de confiance.

L'autre élément est que, dans le cadre d'un projet pilote, on est en train de voir quel type d'ateliers de travail le conseil d'administration peut organiser avant de prendre une décision formelle de la part du conseil d'administration. Donc, par exemple, un atelier de travail sur la politique entière seulement. Là, il ne s'agit pas de prendre une décision formelle parce que cette décision formelle sera prise lors de la réunion publique. Mais, on va essayer de prendre cette décision de manière ouverte et transparente pour que les gens comprennent comment on prend cette décision.

Et, malheureusement, cette téléconférence n'a pas été très populaire, il n'y a pas beaucoup de monde qui y a participé mais c'était ouvert, c'était très intéressant et, si on fait plus de publicité et qu'on dit que tout le monde peut y participer, on aura plus de succès. Ça c'est une manière d'expliquer pour nous comment on prend nos décisions.

Autre idée qui nous est venue, mais j'aimerais vous poser en retour la question, qu'est-ce que vous avez besoin qu'on fasse pour que vous compreniez mieux nos décisions ? Donc l'idée sera la suivante : après une décision qu'on a pris, il faudrait la remettre dans son contexte parce que tout le monde n'a pas le temps ou l'énergie suffisante pour lire tous les détails d'une résolution.

Donc, si on peut élaborer un document de résumé pour dire voilà le contexte, voilà la raison d'être de cette décision et voilà la raison pour laquelle on a pris cette décision, ça ferait en sorte que les gens comprennent mieux la raison pour laquelle on a pris cette décision. Ça, ça pourrait être disponible sur le site web. Donc, voilà quelques idées sur lesquelles on travaille et on apprécierait énormément si vous avez des idées au-delà de ce qu'on pourrait faire sur la piste de travail numéro 2. Si vous avez des idées, soumettez-les nous parce que pour nous c'est très important que vous compreniez pourquoi et comment on prend nos décisions.

MARKUS KUMMER :

Merci Louisewies.

Matthew, si vous avez une question ?

MATTHEW SHEARS :

Je pense que d'établir un contexte sur la prise de décision serait très bien venu. Le conseil d'administration a donc une certaine manière de faire parvenir ou de faire part des décisions qu'il fait.

LOUSEWIES VAN DER LAAN : Donc, Becky oui, pour les nouveaux venus il serait bon d'essayer d'éviter que toutes les personnes qui arrivent ne tombent pas dans le piège d'avoir à comprendre tous les acronymes. Donc, sur le site web de l'ICANN, il pourrait y avoir une solution pour que ces gens-là puissent s'informer et de voir comment les processus fonctionnent. Si vous avez des propositions qui sont sensibles et que les délais sont dépassés, nous devrions aussi donner des informations à ce sujet.

MARKUS KUMMER : Chris, vous voulez parler ?

CHRIS DISSPAIN : Oui, je voudrais faire un suivi là-dessus.

Je sais que Robin faisait partie d'un de ces appels, ainsi que Kristina Rosette, et j'apprécierais vraiment si ceux qui faisaient partie de cet appel pouvaient nous donner des informations là-dessus. Pas forcément maintenant mais un peu plus tard. Et puis, quand on parle du programme pilote, il serait bon de ne pas abandonner ce programme pilote sinon on ne reçoit pas d'informations en retour.

Et aussi, je voudrais essayer de publier les détails de la séance la prochaine fois pour qu'on puisse informer de meilleure manière. Merci.

MARKUS KUMMER : C'était un secret bien gardé cette séance. Et je pense que Robin, peut-être, peut en parler.

Si quelqu'un peut nous donner des informations, ce serait une bonne chose. Est-ce qu'on peut s'arrêter donc on au sujet de cette question ou est-ce qu'on peut passer à autre chose ?

RINALIA ABDUL RAHIM : Oui, il y a un rapport qui fournit les informations sur le contexte de ce qui a été discuté durant l'atelier de travail. Et cela peut apporter un peu plus de transparence sur le travail qui a été effectué par le conseil d'administration.

MARKUS KUMMER : Merci beaucoup. Est-ce qu'on peut passer à la prochaine question ?

TAPANI TARVAINEN : Est-ce que Robin peut nous présenter la prochaine question, le prochain sujet ?

ROBIN GROSS : Comme vous le savez, certains des PICs spécifiques ont été acceptés dans le nouveau contrat des nouveaux gTLD. Et certains de ces PICs sont en contradiction avec les processus des politiques de la GNSO et des politiques du consensus. Que pouvons-nous faire pour remédier au problème avec ces PICs ? Comment pouvons-nous nous assurer que les PICs ne dépassent pas les politiques de l'ICANN ? Car beaucoup de temps a été dépensé donc beaucoup d'efforts des volontaires a été dépensé sur ce sujet.

MARKUS KUMMER : George, vous voulez en parler ?

Becky ?

BECKY BURR : Comme Robin le sait, puisqu'elle a passé des heures et des heures de discussions sur ce sujet, sur donc les nouveaux statuts. Et nous avons vraiment réfléchi sur la manière dont nous allons faire face aux PICs, aux engagements qui ont été pris pour les PICs dans le contrat.

Il y avait un groupe d'engagement de PIC standard que nous avait demandé l'ICANN. Et là, il y avait donc une opportunité

pour que les candidats puissent nous fournir d'autres engagements et, de cette manière, l'ICANN, comme nous pourrions le dire, l'ICANN avait une idée de ce qui pouvait poser des problèmes. Et je peux dire, à mon avis, qu'il y avait donc pour sûr un de ces PICs qui posait problème.

Donc, clairement, d'autres engagements qui avaient été proposés par d'autres candidats du début différent. Et je n'en ai pas l'inventaire mais il y a beaucoup de choses que ne pourrait pas imposer l'ICANN sur tout le monde en ce qui s'agit de ces sujets contractuels.

Des personnes se sont engagées de façon bénévole pour faire certaines choses et pour se comporter de certaine manière. Et donc, ce bénévolat forme le fondement du langage de la délégation des TLDs. Nous avons dû retirer certaines de ces obligations en ce qui concerne les PICs, et je ne sais même pas comment caractériser cela mais il y avait un problème, des tas de problèmes à travers la communauté.

Donc, juste prendre conscience que nous sommes dans cette situation et mettre de côté toutes ces dispositions qui ne peuvent pas paraître dans les nouveaux contrats, par exemple dans la nouvelle série où l'on sait qu'il s'agit du test de la mission des statuts, strictement cela d'ailleurs. Je crois que ces nouveaux statuts sont spécifiques au contrat en ce qui s'agit de

l'intérêt public. Je ne sais pas sur quoi nous pouvons nous baser pour retirer ces PICs.

MARKUS KUMMER : Vous avez une question là-dessus ?

ROBIN GROSS : Si l'on recommence avec ce processus d'élaboration de politiques sous la forme d'un PIC, cela voudra dire que nous allons encore créer un processus en concurrence de celui de la GNSO. Il me paraît que c'est décourageant pour les gouvernements et les autres parties afin qu'ils participent au processus de PDP dans l'avenir. Ils vont penser qu'ils n'ont pas à participer à ce processus multipartite.

Je comprends que certaines personnes disent on a fait ce qu'on a fait à ce moment-là parce qu'on avait besoin de le faire. Mais, si nous dépassons les politiques de consensus de la communauté en nous basant sur les lobbys de certains gouvernements, de certains lobbys commerciaux, cela peut être dangereux vis-à-vis de ce modèle ascendant sur lequel nous opérons. Donc c'est vraiment une préoccupation que nous devons avoir en allant de l'avant. Nous voulons nous assurer que cela ne se produise pas dans l'avenir.

BECKY BURR :

Je vous comprends, je comprends très bien surtout ce que vous dites. Mais nous avons dit très spécifiquement que le contrat de l'ICANN dans l'avenir doit être au service de sa propre mission. Je sais qu'il y a du langage qui pose problème à beaucoup de personnes lorsqu'il s'agit de mettre en vigueur tel ou tel contrat avec telle ou telle partie. Je comprends cela.

Mais tout ce qui s'appelle un engagement vis-à-vis de l'intérêt public, c'est juste une déclaration. Ça s'appelle un engagement d'intérêt public mais c'est juste une décision dans un contrat qui lie les parties entre elles pour qu'elles se comportent d'une certaine manière.

Mais cela ne peut pas être en externe de la mission de l'ICANN. Et je pense que c'était vraiment un vrai compromis qui est écrit dans un langage spécifique pour essayer de prévenir dans l'avenir ce genre de problèmes. Et il y a ainsi beaucoup de choses au sein de ce contrat.

Mais je suis tout à fait consciente que le conseil ait suivi ces statuts. Donc, au final, nous nous sommes mis d'accord sur un compromis et ce n'est pas forcément le compromis que tout le monde voulait, mais c'est là où nous en sommes.

MARKUS KUMMER : Merci Becky. C'est ça la nature d'un compromis.

KATHRYN KLEIMAN : J'ai passé beaucoup, beaucoup de temps sur cette politique de consensus et nous avons aussi négocié. Et le micro ne m'apprécie pas, nous allons essayer un nouveau micro. Nous en sommes à 180 degrés de ce que nous étions avant. Donc, je voudrais poser une question et rajouter quelque chose.

Je faisais partie du groupe qui a fait les négociations sur le contrat avec les opérateurs de registre. Il faut que le conseil sache quels sont les dommages qui ont été faits, en particulier avec ces PICs individuels. Les contrats ne sont pas sacrés mais, comme je vous l'ai dit lors d'autres séances Skype, le contrat que mes parents avaient lorsqu'ils ont acheté leur maison dans les années 1930, ils ont acheté une maison dans les années 1980 et, dans leur contrat il était écrit qu'il ne pouvait pas avoir de personnes de couleur, ou de juifs, ou de chiens qui vivent dans la maison. Imaginez. Donc, je voudrais penser que les politiques de l'ICANN soient donc changées pour qu'il n'y ait pas de soucis comme celui-là.

BECKY BURR :

Je crois que Chris nous demandait donc un exemple. Je ne pense pas qu'on ait besoin de faire cela. Quand les candidats, et je ne connais pas forcément d'exemple spécifique.

Je vous garantie tout de même que toutes les parties contractantes marchent en parallèle avec tous les membres du NSCG quand il s'agit de protester sur la phase finale des contrats. Quand il s'agit de terminer ces contrats de façon très rapide, quand il y a un accord sur un contrat, qu'il y a une période de commentaires publics et quand il s'agit de ce processus, j'espère que nous ne verrons pas les mêmes problèmes dans l'avenir.

J'ai du mal à comprendre le concept où nous devons rouvrir encore une fois ce processus pour avoir une discussion sur le compromis lorsqu'il s'agit de rédiger les statuts.

Je comprends très bien ce que vous dites mais je pense que la communauté a atteint un accord, une approbation du moins.

Si vous me disiez que quelqu'un a fait un AOC pour dire qu'aucun juif par exemple ne pouvait enregistrer un TLD, j'aurai certainement une opinion différente. Mais je ne suis pas au courant de telles choses, de telles mesures.

MARKUS KUMMER : Y a-t-il d'autres commentaires sur cette question ? Parce qu'on peut en parler pendant des heures et nous n'avons plus beaucoup de temps.

Je ne vois aucun autre commentaire. Nous avons pris des notes sur ce sujet et nous pouvons passer à la prochaine question.

Je vais demander à ce que le personnel mette à l'écran la question du conseil d'administration vis-à-vis du NCSG.

TAPANI TARVAINEN: Je vais demander à Robin de lire la prochaine question puisque c'est elle qui s'est occupée de tout cela quand il s'agit de la redevabilité du CCWG.

ROBIN GROSS : En fait, c'est le groupe de travail donc tous au NCSG nous sommes très fiers de la participation. Nous avons donc des personnes qui étaient même des rapporteurs dans certains de ces sous-groupes. Je pense que la participation de notre groupe dans ce groupe de travail m'a rendu très, très fière de mes membres parce qu'ils ont été si actifs, qu'ils ont tellement participé dans ces groupes. Ils ont amené des questions à la table et ils ont aidé à la transparence de la conversation sur les questions de responsabilités du personnel, etc. Donc

maintenant les questions sont sur la table et je voudrais vous remercier vous, le conseil et le personnel, pour nous avoir laissé faire ce travail et nous avoir assisté dans notre travail. Les choses fonctionnent assez bien. Merci.

MARKUS KUMMER :

Merci pour votre réponse. Nous apprécions le ton positif de votre commentaire. La deuxième partie de la question est celle-ci : pourrions-nous faire plus pour augmenter la participation afin de compléter le travail dans les bons délais ?

ROBIN GROSS :

Je sais que nous avons envoyé certaines questions à ICANN, au service juridique de l'ICANN pour obtenir du support, par exemple, quand il s'agit de CEP, et nous n'avons pas reçu de réponse. Donc si nous pouvions être rassurés du fait que les réponses du personnel de l'ICANN nous reviennent plus rapidement puisque nous avons besoin de données afin de pouvoir faire notre travail au sein du groupe. Mais si nous n'avons pas les données nécessaires, il est difficile de régler les problèmes.

MARKUS KUMMER : Le besoin des données a été le thème récurrent durant nos discussions. Peut être que l'organisation de l'ICANN voudrait faire un commentaire sur ce sujet ? Cela n'a pas l'air d'être le cas donc nous prenons note. David Conrad, voulez-vous faire un commentaire ? Nous sommes en fin de journée et nous apprécions que tout le monde soit encore réveillé.

DAVID CONRAD : Un de nos projets en cours est donc un programme pilote d'initiative de données ouvertes. Nous en sommes à la première étape de ce projet et nous cataloguons les ensembles de données que nous avons et nous essayons d'estimer le montant des difficultés auxquelles nous allons faire face. Pour rendre cela disponible vis-à-vis de la communauté.

Et, si nous nous basons là-dessus, nous allons pouvoir prendre des décisions pour équilibrer les coûts et, pour cela, je vais en référer à mon patron.

GORAN MARBY : J'ai été surpris par votre question parce que j'ai déjà envoyé cette information et j'ai déjà reçu des remerciements de la part du CCWG. Y a-t-il autre chose ? Y a-t-il quelque chose que j'ai manqué ? Je parle du CEP.

ROBIN GROSS : Oui, je parlais de CEP, du processus d'engagement coopératif.

GORAN MARBY : Oui, mais je pense que j'ai déjà répondu.

ROBIN GROSS : Le rapporteur m'a dit qu'il n'avait reçu aucune réponse.

GORAN MARBY : Nous pensions avoir répondu. Peut-être nous en parlerons hors ligne.

CHRIS DISSPAIN : Oui, je crois qu'il l'a reconnu lors de la séance au CCWG. C'est ce qu'il me semble.

MARKUS KUMMER : Il y a trop de choses qui ont lieu en même temps donc on s'en souvient plus. Deuxième question : quelles sont les questions relatives à la politique ou aux avis qui sont prioritaires pour votre groupe ?

TAPANI TRAVAINEN : J'ai tenté d'essayer nos membres pour voir quelles étaient les questions prioritaires et ça c'est avéré un peu difficile parce qu'on est très content de la manière dont les questions liées à la protection de la vie privée ont été gérées avec l'invitation à cette réunion des commissaires chargés de la protection de la vie privée. Et on espère que ça va continuer. Maintenant des questions générales ou des préoccupations générales telles que la liberté d'expression, la transparence, protection de la vie privée, processus équitable, tout ça est couvert par les PDP et on ne peut pas dire qu'on accorde une plus grande priorité à l'un ou l'autre. Donc, ça dépend de la personne qui pose la question mais ça occupe toutes nos préoccupations d'une manière générale. On aimerait que le travail soit effectué dans chacun de ces domaines. Nous aimerions aussi que le travail sur la piste de travail numéro 2 soit finalisé dans un délai de temps raisonnable parce que ce genre de processus qui s'allonge dans le temps complique beaucoup notre travail. On a trop peu de gens qui travaillent là-dessus. Et vous aurez vu que la moyenne d'âge des membres des SOs est assez aussi, est élevée. Donc il faut attirer les jeunes mais c'est difficile d'attirer les jeunes, ça prend du temps. Donc on va essayer de faire en sorte que les ressources soient là pour attirer les jeunes parce qu'on a un problème ici.

Les anciens n'ont pas suffisamment de temps à leur consacrer et on n'a pas suffisamment de ressources donc le problème reste entier. Et, en fait, le mot qui me vient à l'esprit lorsqu'on me parle de priorité c'est survivre. Et ça ce n'est pas une bonne chose.

Mais voilà un petit peu pour que vous ayez une idée de ce qu'on pense.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent intervenir ?
Matthew ?

MATTHEW SHEARS :

Oui ça, ça nous ramène un peu à la première question par rapport à la facilitation de la participation et je pense qu'on attend avec impatience le redéploiement des ressources pour la mise en œuvre des PDPs. Mais il ne faut pas se précipiter, il faut bien faire les choses. Il faut faire les choses bien et en temps et en heure.

MARKUS KUMMER :

Kathy voulait réagir ?

KATHRYN KLEIMAN : Je sais que vous m'avez déjà entendue dire cela mais il y a 11 révisions en cours, 3 groupes de travail PDP de la GNSO, 9 sous-groupes de la GNSO et un groupe de travail ad hoc sur la conformité contractuelle. Et ce matin Goran a dit quelque chose de très intéressant en disant : si vous avez une nouvelle chose, ajoutez-le dans mon budget. Excellente idée. Il y a beaucoup de choses qui viennent de l'ICANN. Ajoutons-les simplement au budget. Mais il faut faire un petit peu plus de diffusions là-dessus. C'est dur pour nous de répondre à cela parce qu'à mesure que l'ICANN crée des choses, il faut trouver des volontaires, des bénévoles qui y travaillent, quel que soit le sujet qui nous intéresse, que ce soit la vie privée ou tous les sujets qui nous intéressent.

GORAN MARBY : Merci. Je crois que c'est la première fois depuis que j'ai rejoint l'ICANN qu'on me dit que j'ai eu une idée brillante, ou j'ai dit quelque chose de brillant.

MARKUS KUMMER : Je serai tenté de dire qu'on devrait clore là-dessus, sur cette note positive.

Rinalia ? Sur les révisions je suppose ?

RINALIA ABDUL RAHIM : Oui, merci. J'ai fait des commentaires et des réponses sur ces révisions toute la journée donc je vais le faire ici.

Effectivement, il y a 11 révisions en cours pour cette année et on a entendu les préoccupations de la communauté sur la bande passante. Donc, en termes de révisions, le conseil d'administration a un pouvoir de discrétion par rapport à leur diffusion. Mais il serait bon qu'elles aient plus de temps. Donc, s'il y a des organisations qui veulent le faire, il serait bon qu'elles le disent et que le conseil d'administration prenne les mesures nécessaires pour qu'il y ait des commentaires publics.

Et ensuite, le conseil d'administration pourrait diffuser les révisions. Ils peuvent également dire qu'ils veulent s'en tenir au calendrier actuel, il n'y aurait pas de problème, et donc l'organisation ICANN devrait soutenir le calendrier prévu.

S'il y a des révisions spécifiques, ça dépend de la communauté. Si vous voulez qu'il y ait plus de diffusion, quelles soient plus étalées, que ce soit fait de manière différente, c'est de la prérogative de la communauté de le faire.

CHRIS DISSPAIN : J'ai entendu de votre part et de la part de l'ALAC et de la ccNSO, et de la part d'autres et peut-être le GAC, on ne les a pas encore vu, que, par rapport non pas aux révisions internes mais par rapport aux autres, que c'est trop tôt, trop rapide et que c'est une charge trop grande. Mais on n'a pas encore vu la communauté qui nous dise ralentissez les choses. Et il faut faire cela en fonction des statuts. Si vous voulez courir, courons. Mais, la question est que l'on a beaucoup de flux d'informations et on entend dire que c'est impossible et qu'il y a une trop grande charge, que c'est impossible de le faire. Donc, ralentissons.

Moi, et le conseil d'administration ne peut pas le faire, je ne peux pas prendre cette décision à moins que la communauté ne décide de la faire.

MARKUS KUMMER : Merci Chris. D'autres commentaires ? Rinalia ?

RINALIA ABDUL RAHIM : Pas sur cette question mais sur la question de la capacité et de la gestion des ressources par rapport aux bénévoles et aux jeunes bénévoles. Je pense que c'est une préoccupation partagée par d'autres parties de la communauté. Le programme des boursiers de l'ICANN et d'autres initiatives

mises en œuvre par l'ICANN pour vous soutenir dans le renforcement des compétences ou le mentorat si vous n'avez pas le temps de faire ces choses. Bien entendu, ça ne résout pas tous vos problèmes dans les domaines qui sont d'intérêt pour vous mais en tout cas, c'est une suggestion que je voulais vous faire.

TAPANI TRAVAINEN : Merci Rinalia. Ça, ça résout peut-être un des problèmes, voir comment utiliser tout ce qui pourrait nous aider. Toute aide est utile.

MARKUS KUMMER : Le programme des boursiers semble réussir énormément, très bien fonctionner. On l'a observé, il y a beaucoup de jeunes qui viennent s'exprimer devant le micro.

Donc, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Sinon on peut s'arrêter avant. Non, il y a une nouvelle personne qui vient au micro.

RAOUL PLOMMER : Bonjour, Raoul Plommer. J'ai une question très simple : étant donné que la partie prenante à but lucratif de la communauté a son propre groupe de représentants pour payer sa nourriture, il

serait bon que l'ICANN paye pour la partie des représentants non commerciaux.

MARKUS KUMMER : Oui d'accord, on en prend note.

WERNER STAUB : Il serait bon pour les gens qui s'intéressent à ces choses-là de regarder de plus près la déclaration finale qui a été élaborée dans le cadre de la procédure IRP le mois dernier. Et ça, on ne pouvait pas l'anticiper parce que c'était entre l'ICANN et la fédération internationale des sports, qui est une organisation à but non lucratif, non commercial.

Ils ont été patients, ils ont joué le jeu et je ne vais pas rentrer dans les détails mais regardez ce qui s'est produit et vous verrez que l'ICANN a perdu contre une partie qui ne cesse de porter atteinte aux noms de domaine, et qui a enregistré le nombre le plus haut d'abus. Et cette entreprise arrive à se plaindre du fait qu'elle a été victime de discriminations et victime d'un traitement injuste.

CHRIS DISSPAIN : Je vais répondre brièvement. Comme vous le savez, il n'est pas approprié pour nous en l'état actuel des choses de faire des commentaires sur ce genre de cas, d'IRP, etc.

LOUISE MARIE HUREL : Bonjour, Louise Marie Hurel. C'est la première fois que je participe à une réunion ICANN et j'aimerais simplement souligner l'importance de la promotion d'un engagement à long terme. J'ai participé aux réunions de la NCUC, de la NCSG et je vois qu'il y a beaucoup de gens qui participent, beaucoup de bénévoles, mais il y a très peu de gens qui portent la responsabilité ou la charge de toutes ces questions.

Donc la question est de savoir comment promouvoir un engagement à long terme, non seulement lié aux boursiers et aux next gen mais également essayer de faire en sorte que ces gens puissent s'engager, continuer à s'engager à mesure qu'ils trouvent leur place à l'ICANN et qu'ils découvrent ce qu'est l'ICANN ?

MARKUS KUMMER : Merci de vos commentaires. Ravi de voir un nouveau visage. Il est très bon de voir de nouveaux visages à l'ICANN.

La suggestion que vous avez faite, nous l'entendons. Je ne sais pas si quelqu'un aimerait réagir à cela ? Kathy ?

KATHRYN KLEIMAN : Oui, on a parlé du programme des boursiers, de next gen, et du programme de mentorat, un programme créé par Janice et Debra, et qui marche du feu de dieu. Donc, ce genre de programmes qui existent à l'ICANN sont extraordinaires.

MARKUS KUMMER : Merci. C'est une très bonne chose de savoir qu'ils marchent ces programmes, c'est quelque chose de très positif. Et d'ailleurs, je finirai sur cette note très positive. Merci de ces discussions très animées.

Dernier commentaire Tapani ?

TAPANI TRAVAINEN : Oui. Dire que ça a été un plaisir d'avoir une réunion qui ne s'est pas étendue. On a terminé 2 minutes à l'avance et on est tous d'accord pour dire qu'en dépit des divergences entre certains, on est tous d'accord.

MARKUS KUMMER : Merci, on peut clore cette séance. Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]